

	CAR NR <input data-bbox="1077 152 1390 271" type="text"/>
---	---

## Demande OUVREUR pour le Rallye Haspengouw 2025.

En ma qualité de participant/membre de l'équipage inscrit au Rallye Haspengouw 2025, conformément à l'article 12.4. Ouvreur de la réglementation spéciale

Je soussigné(e), M/Mme : .....

Membre de l'équipage : ...../.....

Numéro de portable : .....

Je souhaite enregistrer l'équipage suivant comme "OUVREUR" pour mon usage exclusif lors de ma participation au rallye de Haspengouw 2025.

Membres de l'équipage :

Pilote:		Copilote:	
Licence:		Licence:	
GSM :		GSM :	

**Ouvreurs** : L'accès des spéciales sera autorisé aux conditions suivantes :

- \* L'organisation se réserve le droit de limiter les accès.
- \* Les document « ouvreurs » doit être rempli et envoyer avant 14/02/2025 à 23h59 [info@rallyvanhaspengouw.be](mailto:info@rallyvanhaspengouw.be)
- \* Les « ouvreurs » doivent être en possession d'une licence RACB (conforme BRC2025 art. 10.4.3) et carte d'identité pour retirer les documents et le système de suivi. (21/02/2025 de 17h00 à 20h00 ou HQ)
- \* Seulement les deux personnes enregistrer seront autorisées à bord du véhicule.
- \* Un seul équipage « ouvrier » sera accepté par équipage.
- \* Le véhicule « ouvrier » devra être muni d'un laissez-passer délivré par l'organisation.
- \* Seul l'accès par le de départ est autorisé et que 1 passage par de ES.
- \* En l'absence du laissez-passer, il n'y a pas d'entrée dans la spéciale
- \* L'accès dans l'ES doit être au plus tard 70 minutes avant l'heure de départ de la 1ère voiture.
- \* Si la voiture enregistrer doit être changer, ils communiqueront ceci immédiat au HQ Rally (+ tracking)
- \* Les « ouvreurs » devront respecter le code de la route, y compris sur les ES
- \* La irection de course pourra suspendre les accès à tout moment.
- \* Le concurrent est responsable de son « ouvrier ». Première remarque = une amende de €200.
- \* **Toutes les voitures doivent être équipées d'un « Système de Suivi de Sécurité » GeoDynamics fourni par l'organisateur. Lors de la distribution des documents pour les ouvreurs (21/02/2025 de 17h00 à 20h00 au HQ) Celui-ci doit être remis au HQ le 22/02/2025 après le rallye avant 20h00 sinon des frais supplémentaires seront facturés à l'équipe.**
- \* Tout comportement contraire et/ou nuisant au bon déroulement de l'épreuve crée par un équipage « ouvreurs » pourra être transmis aux commissaires sportifs sous la responsabilité du concurrent utilisant ces ouvreurs inscrits.

Lu et approuvez,

Signature